

10 Assurance péri et extrascolaire (facultatif)

En vertu des articles L227- 4 et 5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est fortement recommandé aux familles de souscrire un contrat d'assurances de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peuvent les exposer les activités auxquelles ils participent.

oui → Nom de la compagnie N° de contrat.....

Date de souscription :// (JJ/MM/AA)

non

11 Droits à l'image

Tout le temps qu'il fréquentera les activités périscolaires et/ou extrascolaires, votre enfant est susceptible d'être photographié ou filmé par la Ville de Paris ou ses partenaires. Ces images pourront illustrer les communications municipales, que ce soit sur supports papiers (ex. magazine À PARIS) ou électroniques (ex. site Internet de la Ville de Paris). Les images pourront être conservées dans les archives de la Ville de Paris et transmises à ses partenaires (ex. : presse, associations, organismes publics), les images ainsi transmises n'étant pas vendues. La présente autorisation est accordée pour le monde entier (en raison du vecteur Internet), pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction à compter de la captation de l'image - sauf révocation à adresser par lettre recommandée avec AR à la Ville de Paris - Direction des Affaires Scolaires - Mission Information et Communication - 3 rue de l'arsenal - 75004 Paris.

J'accepte

Je n'accepte pas

12 Déclaration sur l'honneur valable pour une année scolaire (septembre à août)

Je soussigné(e), **responsable de l'enfant**, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable de la Ville de Paris sur l'école à prendre, en cas d'urgence et d'impossibilité de joindre le ou les responsables légaux, toutes mesures (traitements médicaux, hospitalisations, interventions chirurgicales) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant. Toute personne procédant à une fausse déclaration pour elle-même ou pour autrui s'expose, notamment, aux sanctions prévues aux articles 441-6, 441-7 et 441-10 du nouveau code pénal, prévoyant des peines pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement, 45 000 euros d'amende, l'interdiction des droits civiques, civils.

Date

Signature

Certaines des informations recueillies sur la fiche de renseignements font l'objet d'un traitement informatique destiné à gérer l'inscription, la présence et la facturation des enfants en centre de loisirs. Les destinataires des données sont la Ville de Paris, la direction des affaires scolaires, la sous-direction de la politique éducative, ainsi que le responsable de la Ville de Paris sur l'école.

La loi 2018-493 du 20 juin 2018 a modifié la loi Informatique et Liberté afin de mettre en conformité le droit national avec le cadre juridique européen et permettre la mise en œuvre concrète du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le RGPD vise à renforcer les droits des citoyens et à responsabiliser les organismes traitant des données personnelles. Le RGPD a redéfini les droits des personnes dont les données personnelles sont traitées : droit à l'information, droit d'accès, droit de rectification et ce par le responsable du traitement ou son représentant. Ces derniers doivent démontrer qu'ils respectent leurs obligations en matière de traitement des données.

L'article 37 du RGPD prévoit la désignation d'un Délégué à la Protection des Données notamment lorsque le traitement est effectué par une autorité publique. Le DPD a pour mission d'informer et de conseiller le responsable de traitement et de veiller à l'application de la loi.

Pour obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles, il convient de contacter la Mission Facil Famille (210 quai de Jemmapes - 75010).

TOUTE L'INFO
au 3975* et
sur PARIS.FR
*Prix d'un appel local à partir d'un poste fixe sauf tarif propre à votre opérateur

Docso 2020



ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES - ANNÉE 20....

FICHE DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS ET SANITAIRES

A remplir obligatoirement

Photo

1 École fréquentée (obligatoire)

.....
.....

2 Enfant (obligatoire)

NOM (tel que figurant sur l'acte de naissance)

PRÉNOM

DATE DE NAISSANCE lieu de naissance

GARÇON FILLE CLASSE

3 Représentant légal de l'enfant (obligatoire) (et payeur pour les activités tarifées)

Vous êtes représentant légal 1 représentant légal 2

Nom d'usage Nom de famille

Prénom Date de naissance

Adresse*

..... N° de boîte aux lettres

Code postal Ville

Domicile Professionnel

Mobile

E-mail @

4 Autre représentant légal de l'enfant (obligatoire)

Vous êtes représentant légal 1 représentant légal 2

Nom d'usage Nom de famille

Prénom Date de naissance

Adresse*

..... N° de boîte aux lettres

Code postal Ville

Domicile Professionnel

Mobile

E-mail @

* adresse complète : N° rue/avenue/boulevard - bâtiment/résidence/hall

5 Santé de l'enfant (obligatoire)

● Situation de handicap :

Existe-t-il un Projet Personnalisé de Scolarisation (P.P.S.) ? oui joindre une copie non

● Pathologies chroniques (allergies, diabète, asthme...) :

Existe-t-il un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) ?

oui joindre une copie non faire établir un PAI pour que le traitement soit pris en compte par l'équipe

● Pathologies non chroniques (traitement ponctuel) :

oui joindre l'ordonnance correspondante ET l'autorisation d'administrer, ainsi que les médicaments et notice(s) d'utilisation dans leur emballage d'origine marqués au nom de l'enfant. non

Vaccinations

OBLIGATOIRES	OUI	NON	DATES DES DERNIERS RAPPELS
Diphthérie			
Tétanos			
Poliomyélite			

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION AU(X) VACCIN(S) CONCERNÉ(S).

ATTENTION : LE VACCIN ANTI TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

6 Difficultés de santé et précautions à prendre (facultatif)

Avez-vous des recommandations particulières à nous signaler au sujet de votre enfant ?

.....

Nom du médecin traitant :

Téléphone :

7 Autorisations pour les activités (obligatoire)

● Participation aux baignades en piscine ou lieu aménagé et surveillé oui non

Si oui, l'enfant sait-il nager Oui Non

● Participation aux activités nautiques (voile, kayak..) :

oui un test nautique obligatoire sera mené sur place par une personne habilitée avant toute participation non

● Participation aux autres activités sportives :

oui mais restrictions - préciser

.....

non

8 Autorisations pour les sorties en fin d'accueil (obligatoire)

● Sorties des enfants inscrits en accueil MATERNEL : aucune sortie seul n'est autorisée

Personnes habilitées à venir chercher l'enfant à l'accueil maternel :

Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	
Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	
Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	
Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	

● Sorties des enfants inscrits en accueil ELEMENTAIRE (cocher la case) - sans indication, mon enfant est autorisé à sortir seul :

Mon enfant est autorisé à sortir seul à la fin des activités.

Mon enfant n'est pas autorisé à sortir seul à la fin des activités.

Personnes habilitées à venir chercher mon enfant s'il n'est pas autorisé à sortir seul :

Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	
Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	
Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	
Nom		Prénom		Lien avec l'enfant	

9 Documents administratifs à présenter lors de l'inscription aux activités péri et extrascolaires (obligatoire)

Justificatif de filiation (livret de famille, acte de naissance)

Pour rappel : les démarches de mise à jour de votre tranche tarifaire sont à effectuer auprès de facil'familles. Si vous êtes allocataire CAF, renseignez votre numéro d'allocataire sur votre espace personnel facil'familles. Sinon transmettez à facil'familles la notification de tranche tarifaire établie par votre Caisse des écoles ou votre avis d'imposition N-2.